

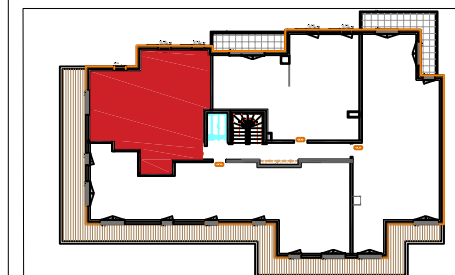
## CONSTRUCTION DE 34 LOGEMENTS

### "TITRE DE L'OPERATION"

45-49 RUE DE VERSAILLES 78460 CHEVREUSE



## BAT. A



<b>LOGEMENT</b> <b>A-24</b>	<b>ATTIQUE</b>	<b>3 PIECES</b>
--------------------------------	----------------	-----------------

PIECES	SURFACE
Entrée	3.45 m <sup>2</sup>
Séjour / Cuisine	25.50 m <sup>2</sup>
Chambre 1	11.55 m <sup>2</sup>
Chambre 2	9.60 m <sup>2</sup>
SDB	5.30 m <sup>2</sup>
WC	1.80 m <sup>2</sup>
Deg	5.75 m <sup>2</sup>
Rgmt	1.45 m <sup>2</sup>

<b>TOTAL SURFACES HABITABLES</b>	<b>64.40 m<sup>2</sup></b>
----------------------------------	----------------------------

Terrasse	10.00 m <sup>2</sup>
----------	----------------------

Plan conforme à la réglementation PMR

### LEGENDE

	Sofrite/Faux plafond		Descente EP		
	Tableau électrique		Gaine technique		
	Chaudière individuelle		Retombée de poutre		
PF	Porte-fenêtre	VR	Volet Roulant	PV	Pare-vue
F	Fenêtre	VB	Volet Battant	G.C	Garde Corps
CU	Cuisson	LV	Lave Vaisselle		
R	Réfrigérateur	LL	Lave Linge		

NOTA : - Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2.50 m  
- La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

0 1 2 3m

**INDICE : A** **Date : 01/03/2024**

NOTA 1 : Le présent plan exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement qui sont susceptibles de variations en fonction des nécessités techniques et/ou administratives de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions et les équipements. Les surfaces indiquées sont approximatives, les retombées de poutres, les soffites, les faux-plafonds, la dimension des gaines techniques sont figurés à titre indicatif. Les équipements de cuisine ne sont pas fournis et les placards seront aménagés selon la notice de vente. Les jardins pourront avoir une pente supérieure à 5%.

NOTA 2 : Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être pris en compte après le démarrage des travaux. Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, la porte d'entrée, les gaines techniques, la position du tableau électrique et des menuiseries extérieures.